



Déclaration des liens d'intérêts

Selon l'article 14 du Règlement général, du 7 juin 2021, chaque membre du Conseil général et du Conseil communal est tenu de déclarer ses liens d'intérêts. Les modifications intervenant en cours de législature doivent être portées sans délai à la connaissance de la Chancellerie communale, qui tient le registre à jour.

Nom, prénom :	Jeannin Pierre-Yves
Activité professionnelle :	Directeur Institut suisse de spéléologie et de karstologie, ISSKA
Fonction politique :	Président section du parti Vert'Libéral de la commune de Neuchâtel

Fonctions au sein d'organes de direction ou de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations et d'établissements suisses ou étrangers, de droit public ou de droit privé

NOM DE L'ENTITE/DES ENTITES	FONCTION
ISSKA	DIRECTEUR
SOCIETE SUISSE DE SPELEOLOGIE, SSS/SGH	MEMBRE DU BUREAU
ASSOC PARC DU DOUBS	MEMBRE DU COMITE ELARGI

Fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts suisses ou étrangers

NOM DE L'ENTITE/DES ENTITES	FONCTION
-	-

Fonctions au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, du Canton et des communes

NOM DE L'ENTITE/DES ENTITES	FONCTION
GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS	DEPUTE SUPPLEMENTAIRE

